

Cathédrale de Saint-Dié vandalisée : pas de soldats sentinelle, pas de caméras, comme pour les mosquées ?

écrit par Christine Tasin | 12 février 2020



Chaque jour des églises vandalisées, brûlées...

Et aucune réaction des dirigeants de l'Etat. Etat qui utilise nos jeunes soldats de l'opération Sentinelle pour protéger des mosquées qui ne risquent rien. Etat qui met des vidéos devant les mosquées qui ne risquent rien d'autre qu'une malheureuse tranche de jambon sur le trottoir.

Et pendant ce temps, « ils » brûlent nos églises, ils les vandalisent...

Avez-vous entendu Macron, Castaner et la clique Hanouna ou Belattar s'en émouvoir ?

C'est ainsi que depuis 15 jours, la cathédrale de Saint-Dié-des-Vosges subit les pires outrages, cierges cassés, jet

d'excréments, urine, nappes d'autel à terre, tronc fracturé...

Et le curé signale que lorsque les auteurs sont pris la main dans le sac, ils s'en moquent éperdument... Quelle remarque terrible ! Et oui, pour les juges, vandaliser une église aurait donc si peu d'importance que n'y aurait pas de prix à payer ?

l'abbé Meyer en charge du bâtiment religieux retrouve des cierges cassés, des nappes d'autel à terre, de l'urine aspergée ça et là ou encore des dépôts d'excréments. Il dit avoir déjà été confronté à des vandales. Mais eux n'ont plus peur des sanctions, assure-t-il. « Même quand on les prend la main dans le sac, ils n'ont pas peur. Ça pourrait presque devenir violent », déplore-t-il. S'il est difficile à dire s'il s'agit des mêmes auteurs à chaque intrusion, il semblerait en tout cas que la cathédrale soit devenue une cible privilégiée.

.

Mieux encore, le curé demande le minimum, de la caméra surveillance... réponse du Maire, impossible c'est un bâtiment d'Etat. Et le préfet, alors, il fait quoi ? Et Macron, il fait quoi ?

.

L'abbé Meyer est allé porter plainte auprès de la police nationale, et a prévenu leurs collègues municipaux pour que la surveillance soit renforcée aux abords de l'édifice. Reste encore l'option d'une caméra de vidéosurveillance. « J'ai vu avec la municipalité, mais ce n'est pas possible pour eux puisque c'est un bâtiment d'État », explique-t-il auprès du quotidien régional. « Je dois rencontrer l'architecte des bâtiments de France prochainement, je lui en parlerai. En tout cas, je trouve cela dommage parce

qu'au-delà du fait que ce soit un lieu de culte, la cathédrale est un élément du patrimoine déodatien [le gentilé de Saint-Dié-des-Vosges]. À terme si rien ne change, il se pourrait qu'elle ne soit plus ouverte aux visites toute la journée », conclut-il. Une hypothèse qui semble en bonne voie, si rien n'est fait pour endiguer la montée des actes christianophobes dans l'Hexagone.

https://www.valeursactuelles.com/faits-divers/cierges-casses-jets-dexcrements-la-cathedrale-de-saint-die-des-vosges-prise-pour-cible-115923?fbclid=IwAR3_20bEMT-y8I-J_apD2bGK3aMNneyc6fo2Xdzv2q7nbArLRHkX-0ZSTsE

Là où on en est, il ne se passera rien si les chrétiens – et les athées, et tous ceux qui refusent de voir notre patrimoine s'envoler en fumée- ne sortent pas en masse à chaque vandalisme, à chaque église brûlée... pour fiche la pagaille comme le font les musulmans, qui ne manquent pas une occasion de se faire entendre.

En attendant, le 2 poids-2 mesures est flagrant.

Retour en arrière : en 2016 Raouf El Ayeb fonçait sur les 4 soldats de l'opération sentinelle, qui montaient la garde devant la mosquée de Valence. Il vient d'être condamné à 17 ans de prison.

<https://www.lci.fr/justice/l-homme-qui-a-fonce-sur-des-militaires-de-l-operation-sentinelle-devant-la-mosquee-de-valence-en-2016-condamne-a-17-ans-de-prison-2144101.html>

Oui, la mosquée de Valence était protégée, comme des centaines d'autres mosquées... l'est-elle encore ?

Ci-dessous un article de Saphirnews datant de 2016 montrant la protection des mosquées et le déluge de subventions de l'Etat, des régions etc. pour qu'elles soient équipées en caméra de surveillance. 1047 sites musulmans, soit près de la moitié des mosquées en France protégés pour 1220 sites chrétiens sur 45 000 !!!

[...]

[Depuis les sinistres attentats de janvier 2015](#), dans le cadre de l'opération Sentinelle qui complète le plan Vigipirate, **1 047 sites musulmans** font l'objet d'une protection en métropole, dont 631 par la police municipale (60 %), 327 par la gendarmerie nationale (31 %), 86 par les forces armées (8 %) et trois par des polices municipales.

Le dispositif ne concernant pas uniquement les sites musulmans, 1220 sites culturels chrétiens sont aussi mis sous protection, à près de 94 % par police ou gendarmerie, ainsi que 790 sites juifs, protégés principalement par les forces armées, indique à Saphirnews Thierry Coudert, préfet chargé de la coordination de la protection des lieux de culte depuis janvier 2015.

« C'est au niveau local que s'effectuent les choix des sites à privilégier en matière de surveillance », en collaboration avec les responsables religieux locaux, précise-t-il. Tous les sites sont protégés « par le biais de patrouilles dynamiques avec des points fixes devant les lieux les plus sensibles aux moments des offices les plus importants dont la prière du vendredi », explique-t-on, à l'exception de [la Grande Mosquée de Lyon](#). Celle-ci est la seule protégée 24h/24 en garde statique par les forces armées, des modalités de protection « déterminées par le préfet en fonction de la situation géographique du bâtiment et des possibilités humaines mises jusqu'à présent à sa disposition », fait part le préfet.

Une aide publique importante

L'opération Sentinelle est complétée par des dispositifs matériels, financés par le Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) dont les modalités ont été explicitées dans une circulaire datée de mars 2015 (à télécharger plus bas). Sur les 9 millions d'euros alloués à la sécurisation des lieux sensibles sur trois ans (2015-2017), 6,5 millions sont dédiés au renforcement de la vidéosurveillance tandis que les 2,5 millions d'euros restants visent à consolider la sécurité des lieux en complément de la vidéo, le plus souvent par le renforcement des accès (portes blindées, clôture, vidéophone, alarmes...).

« La communauté musulmane a d'ores et déjà pu améliorer les dispositifs de sécurité internes de certains de ses lieux cultuels en bénéficiant de subventions à hauteur de 800 000 € sur la base de 73 projets de protection expertisés », indique le préfet. Dans le détail, les associations musulmanes, dont les dossiers sont étudiés au cas par cas, ont bénéficié de subventions à hauteur de 450 000 € pour 50 projets en vidéoprotection et 350 000 € pour 23 projets d'une autre nature. « Les dossiers sont instruits au fur et à mesure de leur arrivée, et aucun n'a été, à ce stade, refusé », ajoute-t-il.

Depuis le 1er janvier 2016, « trois nouveaux dossiers parvenus au service vont faire l'objet d'une délégation de crédits aux préfetures concernées pour 50 000 € de subventions ». Dernièrement, c'est la mosquée de Perpignan qui a bénéficié de ce fonds après [un nouvel acte de profanation en janvier dernier](#). Une quinzaine de caméras vont être prochainement installés autour de l'édifice religieux excentré de la ville.

« On est encore loin du compte »

Les candidats au FIPD peuvent être subventionnés par l'Etat à hauteur maximale de 80 %. Une aide aussi bienvenue que bien perçue tant la sécurité est un lourd budget pour des structures souvent démunies qui comptent, tant bien que mal, sur la générosité seule de leurs fidèles.

Cependant, Abdallah Zekri n'est pas satisfait du bilan affiché : « On est encore loin du compte. » A ses yeux, encore trop peu de mosquées et salles de prières – la France en compte environ 2 500 – ont adressé un dossier auprès des préfetures. Pourtant, les Conseils régionaux du culte musulman « ont fait leur boulot. Nous leur avons transmis les imprimés afin d'informer les lieux de culte de cette aide de l'Etat. Des réunions ont été organisées mais les responsables de culte ne se mobilisent pas encore assez. (...) On ne va pas remplir le dossier à leur place ! », lance-t-il. Aucune ambition chiffrée n'est fixée mais « plus il y en a, mieux c'est ».

https://www.saphirnews.com/Securite-des-mosquees-des-dispositifs-de-l-Etat-sous-exploites-des-lieux-de-culte_a22230.html

.

L'abbé Meyer et sous ceux, comme lui, qui sont en charge d'une église, sait-il qu'il y a un fonds spécial pour obtenir au moins des caméras ?

.

Merci amis lecteurs de lui envoyer cet article afin qu'il sache qu'il n'est pas seul et qu'il doit taper du poing sur la table.

Paroisse Saint-Dié
3, rue de la Cathédrale

88100 SAINT-DIÉ

Courriel: saint-die@catholique88.fr

Tél: 03 29 56 12 88

.

Merci également de peser auprès du Préfet des Vosges pour que l'église de Saint-Dié-des-Vosges soit protégée.

<http://www.vosges.gouv.fr/Contactez-nous>